

Observatoire

Projet de convention avec l'INSEE pour l'acquisition de données statistiques

Rapporteur : M. Le Président

Pour l'acquisition de données statistiques à l'échelle de l'îlot (un pâté de bâtiment), l'Insee souhaite que désormais les collectivités passe une convention de licence d'usage définissant les conditions de cessions par l'INSEE du droit d'usage des produits à l'îlot issus du recensement de la population de 1999.

Cette convention n'a pas d'incidence financière : elle permet simplement à la C.A.G.B. de pouvoir acheter les données nécessaires pour une exploitation fine et une analyse précise (par exemple au niveau des quartiers d'habitat social dans le cadre des opérations de renouvellement urbain ou encore pour l'observation des caractéristiques des logements en quartiers anciens en centre-ville).

L'article 2 fixe le droit consenti au licencié et précise que la C.A.G.B. peut transmettre des données :

- aux communes membres à la condition que chacune d'elles aient préalablement souscrit auprès de l'INSEE une licence d'usage : il est prévu que la Ville de Besançon passe une convention d'utilisation avec l'INSEE,
- à des sous-traitants ayant contresignés cette convention : c'est le cas pour l'Audab pour une exploitation dans le cadre des ses missions d'observation (seules les collectivités ayant accès aux données à l'îlot).

La répartition de l'acquisition des données entre Ville de Besançon et Cagb sera examinée en début d'année 2002.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer la convention à intervenir entre la C.A.G.B. et l'INSEE concernant l'accès aux données à l'îlot.

Pour extrait conforme,

Le Président